

Informations de Locronan

Keleier Lokorn



Juillet 2017...

Chers administrés, chers amis,

Aujourd'hui, je veux faire appel au sens civique et au sens des responsabilités de chacune et de chacun.

Chaque personne sait que l'aspect général d'un territoire ne dépend pas uniquement de la collectivité qui le gère, ni de son personnel.

Tout le monde a le devoir de prendre sa part à l'œuvre commune. Cela est particulièrement vrai et important à la sortie de l'hiver lorsque le printemps voit la nature s'éveiller.

Je veux ainsi saluer le travail de nos employés techniques, la conscience professionnelle de Christian, Mathieu et d'Alain. Ils remplissent leurs fonctions selon le calendrier qui leur est donné, et plus encore... Mais ils ne peuvent être partout à la fois!

Chacun est tenu d'entretenir les abords de son domicile ou de son commerce. Ce n'est sans doute pas une obligation trop contraignante de devoir balayer, ramasser les papiers ou arracher les mauvaises herbes devant chez soi, la voie publique et les espaces communs étant, naturellement, pris en charge par le personnel de la commune.

Baucoup d'entre vous le font d'ailleurs spontanément, sans rechigner le moins du monde. Je les en remercie vivement, j'invite chaque citoyen à faire de même.

Ceci est également vrai pour le cimetière qui, je dois le rappeler, n'est ni un parking ni un espace de promenade pour chiens, mais un lieu de mémoire et de recueillement que tous doivent respecter.

Comment aussi ne pas rappeler que la divagation des chiens ne peut être tolérée. C'est trop facile de laisser les autres ou le personnel se charger du nettoyage!

C'est une question de respect d'autrui et de l'environnement que tous les propriétaires d'animaux se doivent d'honorer.

Ce sont de nombreux gestes simples ou des comportements respectueux qui sont à la portée de tous.

Je termine mon propos en évoquant le recours aux réseaux sociaux. Ce sont de nouveaux moyens de communication auxquels beaucoup font désormais appel. Je me permets seulement de souhaiter que leur utilisation ne soit pas dévoyée et se fasse de manière responsable. Là aussi, il est facile, en communiquant avec des « amis », de critiquer en toute impunité. Des esprits un peu faibles peuvent prendre à la lettre ce que certains ont pu écrire sous forme d'humour ou pour se défouler! Cela est encore plus grave lorsqu'il s'agit de critiquer injustement ou avec de faux arguments des décisions ou des actions municipales démocratiquement votées, créant ainsi des rumeurs injustifiées, d'autant que la mairie est ouverte à tous ceux en quête d'explications. Les lâches et les « on » sont à bannir, ce sont des bâtisseurs de murs!

Que leurs auteurs sachent que tous ces faits arrivent rapidement à la connaissance des responsables.

Je sais pouvoir compter sur le sens des responsabilités et de la dignité de chacun d'entre vous.

Soyez-en tous remerciés.

Antoine Gabriele

Tud Lokorn, mignoned kaezh

Hiziv em eus c'hoant da gontañ war skiant keodedour ha war spered a atebegezh pep hini.

Pep den a oar n'emañ ket neuz hollek ur c'horn-bro diouzh ar strollegezh a ver anezhañ hepken, na diouzh e implijidi.

Rankout a ra pep hini degas e lodenn en oberenn voutin. Gwir e vez an dra-se, dreist-holl, e dilost ar goañv, pa vez an nevez-amzer o tont hag an natur o tihuniñ.

Fellout a ra din trugarekaat implijidi hor servijoù teknikel evit o labour, o c'houstiañs vicherel. Christian, Mathieu hag Alain a samm o c'hargoù hervez an implij-amzer a vez roet dezho, ha muioc'h c'hoazh. Met ne c'hallont ket bezañ e pep lec'h war un dro!

Ret eo da bep hini kempenn trowardroioù e di pe e stal. N'eo ket ur redi re vras moarvat rankout skubañ al leur, dastum ar paperachoù pe dilouzaouiñ dirak e di, pa vez graet war-dro an hentoù hag al lec'hioù boutin gant implijidi ar gumun.

Kalz a dud en ho touez a ra an traoù-se, diouto o-unan, hep ginañ tamm ebet. Lavaret a ran trugarez vras dezho ha pediñ a ran pep kengêriad d'ober kemend-all.

Gwir eo ivez evit ar vered. Degas a ran da soñj deoc'h n'eo nag ur parklec'h nag ul lec'h da bourmen ar chas, hogen ul lec'h a vemor hag a barfetiz, hag a rank bezañ doujet gant an holl.

Ret eo din ivez degas da soñj deoc'h ne c'haller ket asantiñ e ve lezet ar chas da gantren. Re aes eo lezel ar re all, pe implijidi ar gumun, d'ober an naetaat!

Anv zo da zoujañ an hentez hag an endro, ha kement den en deus loened a rankfe doujañ anezho.

Jestroù eeun zo, a c'hall bezañ graet gant an holl, hag emzalc'hioù doujus.

Echuiñ a ran gant lakaat ar gaoz war ar rouedadoù sokial.

Doareoù kehentiñ nevez int hag a vez graet kalz ganto bremañ. Karout a rafen e vefent implijet en un doare avizet.

Aes eo, pa vezer o tivizout gant « mignoned », kavout abeg e pep tra, distagiz-kaer. Tud diwar-lerc'h un tamm a c'hallfe krediñ eo gwir-bater ar pezh a zo bet skrivet gant tud all evit farsal pe evit en em zivoustrañ. Gwashoc'h an traoù c'hoazh pa vez pismiget en un doare direizh, pe gant arguzennoù faos, an divizoù pe an oberoù a zo bet votet gant an ti-kêr en un doare demokratel, ha pa vez kaset brudoù, diabeg. Digor eo an ti-kêr d'an holl re a garje kaout displegadennoù. An dud digalon ha dizanv zo da skarzhañ, rak harzoù a savont etre an dud!

Ra gompreno an dud-se e teu ar re e karg da c'houzout a belec'h e teu an trouzioù-se.

Gouzout a ran e c'hallan kontañ war skiant-varn ha war dinder pep hini ac'hanoc'h.

Trugarez deoc'h!

Le mot du Maire...

A PROPOS DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'occasion de la dernière réunion du Conseil Municipal, le 14 juin, mon prédécesseur a demandé à Jean-François Legault de soumettre au conseil une série de questions relatives au coût des manifestations organisées à Locronan, à savoir les Illuminations de fin d'année, à la Biennale du Livre ou à l'exposition consacrée à Jean Fréour, et au projet d'extension du lotissement situé route de la Montagne. Ces questions ayant été examinées dans le détail, je voudrais faire quelques observations pour la juste information de tous :

1- Une communication régulière et objective est donnée régulièrement à toute la population, soit à travers la presse locale, soit à travers les bulletins municipaux ou internet, soit par les réponses à vos questions. Les décisions prises par le Conseil Municipal sont proposées par le Maire, après avis des Adjointes et des Commissions. Elles sont adoptées, soit à la majorité soit, à l'unanimité (ce qui est souvent le cas), chaque élu, après maintes délibérations, votant librement en conscience, en fonction de ses choix. Les budgets et les comptes administratifs sont votés par le Conseil. Aucune décision financière n'est prise selon les seuls choix et la seule volonté du Maire.

2- En ce qui concerne l'extension du lotissement route de la Montagne, le projet en cours d'étude est en parfaite cohérence avec le premier projet déjà réalisé. Contrairement aux graves allégations mensongères de mon prédécesseur, ce projet n'est en aucune façon destiné à favoriser les projets personnels de Marcel Férec. La Représentativité Municipale ne peut accepter de telles calomnies diffamatoires, d'autant que Marcel Férec a, dès leur origine, complètement assumé toutes ses requêtes (factures à l'appui).

3- A l'évidence, l'objet principal de la démarche de mon prédécesseur, ce sont les illuminations de fin d'année ainsi que les manifestations culturelles initiées ces dernières années.

Or chacun connaît le succès des illuminations, leur impact est considérable sur la vie locale, leur rayonnement de plus en plus grand dépasse les frontières de la région.

Qui peut oser en contester l'intérêt ?

Il en est de même pour les manifestations culturelles. Locronan a toujours besoin de renouveler son image. Ces manifestations confirment la vocation culturelle de notre belle Cité. Il faut la conserver et la développer.

Bien entendu, toutes ces actions ont un coût. Mais le budget de chaque événement est sérieusement élaboré et bien maîtrisé.

Il appartient au Maire de s'investir afin d'obtenir des subventions publiques et des concours financiers privés. Je constate d'ailleurs de bons retours aux démarches entreprises, et je veille à ce que le budget général de la commune ne soit pas sollicité. Nous arrivons d'ailleurs à des bilans positifs comme ce fut le cas pour les illuminations de 2016 dont vous trouverez les comptes dans ce bulletin.

Je me félicite du soutien unanime du Conseil Municipal et remercie l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour ces réussites, dans une grande et belle cohérence. Il est donc inutile et déplacé d'entretenir ce genre de débats et de querelles futiles. Il est urgent d'arrêter ce type de procès et de mettre fin aux bâtisseurs de rumeurs, aux négationnistes de tout poil !

Urbanisme ...

Permis de construire

M. et Mme Jacques Gourcuff – 11 Chemin de Rodou Huella : accord le 15/05/2017 pour la construction d'un abri de jardin.

Mme Stéphanie Stein – 460 Chemin de Park Tri Horn : accord le 24/05/2017 pour l'extension d'une maison d'habitation.

M. et Mme Yvon Le Bras – 9 Rue des Bruyères : accord le 24/05/2017 pour la construction d'un car- port et d'un portail.

Mme Maelys Guiavarch – 400 Route du Bois du Névet : accord le 16/06/2017 pour la construction d'une maison d'habitation.

Déclarations préalables

M. et Mme Bertrand Laurent – 200 Route de Goulet Ar Guer : accord le 05/05/2017 pour la création d'un abri de jardin.

Mme Gislaïne Laudrin – 14 Rue Moal : accord le 24/05/2017 pour la réfection des joints sur façades.

M. et Mme Jean-Luc Leclercq – 6 Venelle Tristan : accord le 16/06/2017 pour la pose d'une fenêtre de toit.

Mme Jeanne-Renée Guéguen – 7 rue Lann : accord le 16/06/2017 pour la rénovation d'une maison d'habitation.

M. et Mme Max Féat – 87 Route de Penhoat : accord le 26/06/2017 pour la construction d'un abri de jardin.

IMPORTANT : Il a été porté à notre connaissance que certains administrés auraient érigé, modifié, ou apporté des modifications à leur patrimoine bâti sans procéder aux demandes d'autorisations préalables. Ce non respect de la réglementation permet au(x) contrevenant(s) d'échapper à toutes taxes fiscales et prive la commune des recettes correspondantes! Se manifester spontanément à la mairie pour régulariser sa situation serait un acte civique louable, sinon, il va de soi que les services compétents jugeront de l'opportunité de diligenter une enquête administrative et fiscale.

Etat-Civil...

Décès : Madame Odette LIDOUREN le mercredi 17 mai 2017

Madame Renée CHIPON épouse BLANCHARD le 05 juillet 2017

TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE

Les travaux de jardinage/bricolage avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (intensité sonore), tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse... sauf en cas d'intervention urgente, ne peuvent être effectués que :

- ◆ Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- ◆ Les samedis de 9h à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés : uniquement le matin de 10h à 12 h



Afin que nous puissions vivre en toute tranquillité, nous vous demandons de respecter cette réglementation

LA MSA D'ARMORIQUE VOUS INFORME

Appel Frauduleux : soyez vigilants

Face à une recrudescence d'appels frauduleux, la MSA d'Armorique invite ses assurés à la plus grande vigilance.

Depuis quelques semaines, nos assurés nous signalent de plus en plus d'appels suspects émis par des personnes qui se présentent comme personnel MSA ou comme partenaire de la MSA et réclament des informations personnelles à leurs interlocuteurs.

Ne répondez en aucun cas aux questions posées, ne communiquez jamais votre numéro de sécurité sociale ou vos coordonnées bancaires.

La MSA d'Armorique ne vous réclame jamais ce type d'information par téléphone.

RECRUESCENCE DES CHIENS EN DIVAGATION

Dans un souci de respect de l'ordre public, d'une part, et de salubrité publique, d'autre part, il importe de ne pas laisser divaguer nos amis à quatre pattes. Il est rappelé qu'en cas de dommages causés, les propriétaires sont seuls responsables.

BILAN ILLUMINATIONS DE NOËL 2016

Dépenses :		Recettes :	
Achat guirlandes (en partie refacturées)	1 924,00	Redevances locaux professionnels ouverts	14 750,00
Matériel dont projecteurs rond-points	4 537,00	Partenaires-sponsors	11 870,00
Sécurité	9 163,00	Refacturation guirlandes	1 022,00
Location navettes et bus	3 883,00	Location des chalets	23 800,00
Location nacelle et balayeuse (6 089 +504)	6 593,00		
Location talkie walkies	441,00		
Location projecteur église	3 072,00		
Décors paysagers	9 569,00		
Panneaux fléchage et divers (1026+2500)	3 526,00		
Machine à bulles	1 227,00		
Inauguration (concert et vin d'honneur)	1 200,00	Un chalet mis gracieusement au service des associations	
crèches	3 580,00		
TOTAL DEPENSES	48 715,00	TOTAL RECETTES	51 442,00

Une nouvelle fois, le budget de la commune n' a pas souffert : les impôts locaux n'ont pas servi au financement de l'évènement

Enfance...

Pas d'atelier d'éveil pendant les vacances scolaires.

Accueils sur RDV pour les parents employeurs ou futurs employeurs d'assistantes maternelles ou pour les assistantes maternelles à la mairie de Locronan :

- jeudi 13 juillet de 14h à 17h

- jeudi 10 août de 14h à 17h - Possibilités aussi de RDV à la CAF à Quimper.

Possibilités de joindre les animatrices Yvonne Beuze et Yannick Colloch au : **02. 98. 98. 38 42**. Ne pas hésiter à laisser un message, ou par Mail : ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr

Le RAM sera fermé du lundi 31 juillet au mercredi 9 août inclus. Possibilité de contacter la PMI au **02 98 76 62 72**

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018.

Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés pour la première fois pour rentrée scolaire 2017/2018 ou si votre enfant change d'établissement, nous vous demandons de prendre contact avec la Mairie. Ainsi, vos coordonnées seront transmises à la Directrice fin août pour formaliser les inscriptions. **Tel : 02 98 51 80 80**



Tourisme et culture...

C'est sous un soleil radieux que L'association « Ar Seizh Métal » a une nouvelle fois, avec beaucoup d'engagement et de passion, su nous émerveiller en dévoilant son savoir-faire en ce qui concerne la manipulation et la transformation du métal. Petits et grands ont apprécié les débats et démonstrations proposés, généreusement documentés pour notre plus grand bonheur.

Voici toute l'équipe des bénévoles, artisans, artistes, expérimentateurs et archéologues réunis à l'issue de la seconde édition de « il était une fois le métal », le soir du 19 juin. A l'honneur, au centre de la troupe, l'œuvre « Ar Seizh metal » forgée collectivement par les artistes Diane Sauveur (Uzed art), Thomas Moriceau, Nicolas Sever et Jean Jacques Chauvin au cours de ce week end caniculaire qui a réuni des centaines de métallo-curieux à Locronan.

Cette nouvelle édition, toujours aussi captivante, nous a tous ravis.



L'Arbre de Mai, l'hêtre mythique sur la place centrale de Locronan, a été abattu à la main par les jeunes de la commune ; pour ensuite éclairer la nuit de la fête de la St Jean anticipée.

Quelques clichés témoignent de la bonne humeur, de mise ce 24 juin.



Agenda des manifestations

Les marchés :

Marché hebdomadaire : tous les mardis matin, Place de la mairie

Marché aux Étoiles : tous les jeudis, du 20 juillet au 24 août 2017 inclus.

Marché d'artisanat et de terroir, de 19h à minuit, dans les rues et sur les places de Locronan (environ une centaine d'artisans et des commerçants). Animations d'artistes de rue.

Marché de Noël : du samedi 9 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 inclus.

Marché de Noël de 25 chalets, occupés par des artisans d'art et des commerçants.

Tous les soirs à 17h30, la cité s'illumine pour offrir un spectacle unique devenu incontournable.

Les foires à la brocante :

De nombreux exposants professionnels dans les rues de la cité.

- mercredi 19 juillet

- mercredi 9 août

- dimanche 3 septembre

Pardons :

La petite Troménie : dimanche 9 juillet

Un des plus anciens et des plus célèbres Pardons de Bretagne, célébré dans une grande ferveur religieuse et populaire, en dévotion à St Ronan.

Le matin : la cérémonie du baiser aux bannières et l'accueil des paroisses voisines, suivis par une messe.

L'après-midi : parcours de 6 km. Départ de l'église St Ronan en direction de la chapelle située Plas Ar Horn au sommet de la montagne avant de revenir à l'église en passant devant la Kroaz Keben.

Notre Dame de Bonne Nouvelle : dimanche 3 septembre 11 heures

Soirée jeux :

Chaque dernier vendredi du mois, à 21h, à l'Ostaliri Ti Jos. Organisé par l'association Ty Jeux.

Carrom, croquignole et une foultitude d'autres petits jeux variés vous attendent...

Exposition Jean Fréour

Organisé par la Mairie

Du samedi 13 mai au 15 septembre 2017 – Musée municipal de Locronan

Dans la lignée des grands sculpteurs (Rodin, Maillol, Bourdelle, etc.), une exposition de qualité exceptionnelle d'un artiste de renom. Pluridisciplinaire, Jean Fréour s'est également illustré par ses aquarelles, dessins, et caricatures. Une exposition à ne pas manquer.

Tarifs : 5€ (4€ habitants de Locronan munis d'un justificatif de domicile)

Fêtes et concerts :- Organisé par Musiques aux Etoiles

Mardi 25 juillet 2017 20 h 30

Eglise de Locronan

Concert Mouez Paotred Breizh, chœur d'hommes

Chants traditionnels sacrés et profanes bretons et celtes. La cinquantaine de chanteurs et musiciens, issus des 5 départements de la Bretagne et dirigés par Jean-Marie Airault, déjà venus à Locronan il y a 8 ans, avec succès, interprètera un programme riche et varié de chants traditionnels, sacrés et profanes, de la Bretagne et des pays celtes. Ambassadeurs de la culture bretonne, Mouezh Paotred Breizh est devenu une référence du chant choral bien au-delà des frontières de la région et ils sont, depuis 2 ans, Champions de Bretagne des chorales en langue bretonne. 10 € – Contact : tel. 06 62 54 35 67. Réservations : Office de Tourisme de Locronan 02 98 91 70 67 ; bar Ti Jos 02 98 91 70 75.

Jedi 17 août 2017 Dark Noz

Organisé par la Mairie

Dans les rues de Locronan, à partir de 21h30-gratuit. À la tombée du jour, les hommes-animaux, guerriers, femmes-sorcières ... sortent de la forêt. Issus de l'ancienne culture celte, ils nous emmènent en musique, déambulant dans les rues. Ils intriguent plus qu'ils n'effraient et, à travers leurs danses et leurs musiques, nous apprendrons à les découvrir. Ce spectacle rassemble 70 artistes des Eostiged ar Stangala, et s'achève souvent par un Fest Noz improvisé.

Les Journées Européennes du Patrimoine : 16 et 17 septembre - Précisions ultérieures sur la journée Handipatrimoine du (17/09)



Charles Daniélou

Protecteur et visionnaire

A lire les notices nécrologiques, on perçoit le regard porté par l'époque sur la personnalité en question. Celle parue, le 2 janvier 1954, dans *Le Télégramme*, lors du décès de Charles Daniélou l'exprime bien lorsqu'on y affirme qu'il fut « l'une des personnalités politiques les plus en vue dans le Finistère (...) dont la notoriété a été grande sur le plan national et même international ». Retour sur une figure majeure de Locronan.

Bien qu'originaire de la cité des tisserands, la famille Daniélou s'installe au 19^e siècle à Douarnenez où le grand-père, et le père, de Charles jouèrent un rôle important comme maires républicains. Charles Daniélou passe donc sa jeunesse dans le grand port sardinier. Et à vingt ans, il décide de tenter l'aventure littéraire à Paris où il publie de la poésie et des romans feuilletons dans les journaux nationaux. Il y fréquente les écrivains en vue dans les salons mondains et s'engage en politique en s'opposant à la révision du procès Dreyfus. Il est journaliste dans la presse conservatrice et entre à *L'Echo de Paris* pour y traiter de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. A partir de 1905, il vit entre Paris et Locronan où il est élu conseiller municipal (1908) avant d'arracher, à la hussarde, l'élection de député de Châteaulin (1910-1914) pour le camp conservateur. Engagé volontaire en 1915, il est blessé en 1916. Aristide Briand le nomme alors au service de presse du ministère des Affaires étrangères. En 1919, il est réélu député sur la liste conservatrice, sans réel enthousiasme, car après vingt ans d'engagement à droite, il évolue vers le centre gauche sous l'influence de Briand devenu son mentor.



Les années vingt sont celles de sa montée en puissance auprès de l'incontournable Briand qui lui confie des missions internationales. Réélu député en 1924, il connaît un premier âge d'or en 1925 et 1926. Durant quinze mois consécutifs, il fait partie des gouvernements de Paul Painlevé et d'Aristide Briand. Le premier lui confie le sous-secrétariat d'Etat aux Travaux Publics chargé des Ports, de la Marine marchande, et des Pêches. Le second le confirme à la Marine marchande puis en fait son bras droit comme sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux Affaires étrangères. Membre du premier cercle autour de Briand, il est alors un homme de couloirs, un habile négociateur de l'ombre, et l'un des rares bretons à être au gouvernement.

En 1928, il est élu président de la Gauche radicale : il dirige un groupe, de 56 députés, qui occupe une position centrale à la Chambre, faisant et défaisant les majorités. Ce rôle clé lui ouvre le ministère de la Marine marchande (1930). Et alors que beaucoup pensaient, qu'après la mort de Briand, il ne serait plus appelé au gouvernement, il figure en bonne place comme Ministre de la Santé entre décembre 1932 et octobre 1933. Il est alors le seul breton ayant rang de ministre. Donné favori pour les législatives de 1936, Daniélou est pourtant nettement battu par Jean Crouan. L'expérience et la notoriété avaient été un handicap : la première rappelait qu'il avait été élu député en 1910 ; la seconde qu'il était plus souvent à Paris que dans sa circonscription.



Au gouvernement

Pourtant, il s'était battu pour la Bretagne et pour Locronan. Membre de l'Union Régionaliste Bretonne, de 1904 à 1937, il se voulait un défenseur de la culture bretonne. Sa trace est forte dans sa cité car il occupa la fonction de maire de Locronan durant trente-deux ans (1912-1944) et son bilan en faveur de la protection du patrimoine est important. Il forma un tandem efficace avec son premier adjoint Guillaume Hémon. Fontaines, calvaires, chapelle, maisons particulières, sont classées entre 1915 et 1927. Certains dossiers trouvent une conclusion favorable lorsqu'il est au gouvernement en 1925. Avec Hémon, il partage l'intuition que le patrimoine deviendra un atout dans le monde qui vient. Et assez logiquement, il imagine que le complément idéal à cette action de protection du bâti doit être, comme dans les grandes villes, un musée des beaux-arts exposant les œuvres des artistes ayant travaillé à Locronan et sur des sujets bretons. C'est chose faite en 1934 avec l'aide de grands noms de l'époque comme les peintres Désiré Lucas, Henri Cheffer, et Oscar Chauvaux ainsi que les sculpteurs Jean Boucher et François Bazin. La presse annonce une collection de 200 toiles et sculptures. A côté de cette politique de préservation, il entend développer sa commune et obtient du Conseil d'Etat (1929) l'agrandissement de Locronan par le rattachement de trente villages de Plonévez-Porzay ; la population augmente de 260 personnes.



COHAY - Inauguration du Monument aux Morts pour la Patrie

Homme politique, écrivain, admirateur des artistes, amoureux de Locronan et de la Bretagne, Charles Daniélou ne se lassait jamais d'admirer la baie de Douarnenez. Dans son bureau, situé au rez-de-chaussée de son manoir de Kerguénoles, il dédicait en 1933 son ouvrage *Finis Terrae* à son fils, parti vivre en Inde : « A toi qui as beaucoup voyagé, mon cher petit Alain, garde ce livre, tu y trouveras ce que j'ai le plus aimé au monde, notre petit coin de terre bretonne. »

Patrick Gourlay

Professeur d'histoire, auteur de *Charles Daniélou, Itinéraire politique d'un Finistérien*, Presses Universitaires de Rennes, 1996.

Croyants ou pas, Praticquants ou pas

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LOCRONAN VOUS CONCERNE VOTRE GESTE SERA UNE GRANDE ACTION CITOYENNE D'AVANCE MERCI À TOUTES ET À TOUS

LE RETABLE DU ROSAIRE DE L'ÉGLISE DE LOCRONAN

Paroisse appartenant à l'évêché de Quimper et au pays de Cornouaille, Locronan est très anciennement liée à l'histoire du duché de Bretagne. Cet important centre de pèlerinage connu pour sa Troménie, bénéficiera des dons des ducs de Bretagne, notamment pour l'édification de l'église érigée en forme de cathédrale par la volonté d'Anne de Bretagne de 1424 à 1480.

La chapelle du Pénity accolée à l'église classée en 1845 abrite le gisant de St Ronan.

Outre la magnifique maitresse-vitre (15^{ème} siècle) et la chaire à prêcher, l'église recèle une pièce de toute beauté qu'il importe de restaurer pour conjurer les méfaits du temps : le Retable du Rosaire.

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 21 mai 1992, ce retable avait été commandé en 1668 à Maurice Leroux, artiste de Landerneau. Le retable est sans doute proche de sa conception d'origine. Il est beaucoup plus travaillé que les autres retables du Rosaire attribués à cet atelier. (Crozon, Plabennec, Braspart).

Les restaurations successives sont bien lisibles et ont pallié des problèmes de stabilité et des altérations du bois. Au fil du temps, l'ensemble s'est affaïssé à tel point que la partie sommitale, menaçant de tomber, a été déposée.

L'étude préalable aux travaux révèle ainsi la nécessité de rénover les menuiseries et la polychromie. En outre, les problèmes de stabilité nécessitent le démontage complet de l'ouvrage.

Le coût global de l'opération est de 39 578 euros HT. Avec l'aide de la Fondation du Patrimoine, nous lançons une souscription publique pour compléter le financement de cette restauration.

Nous connaissons la passion du public pour ces belles œuvres d'art et remercions tous ceux qui par leurs dons nous aideront à reconquérir le beau, le bien fait, l'excellence.

Antoine GABRIELE
Maire de Locronan

Montant des travaux*	39.578€
----------------------	---------

*Montant susceptible d'évoluer en fonction des travaux

OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DU RETABLE DU ROSAIRE DE L'ÉGLISE DE LOCRONAN

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

► **FORMULE n°1** : jusqu'à 100€ (coût réel de 34€ après déduction fiscale)

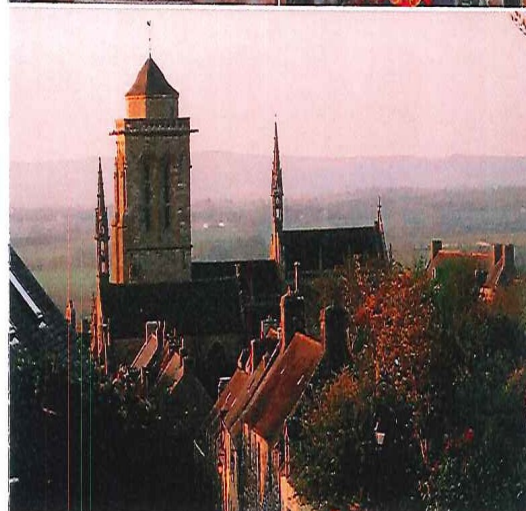
Reçu fiscal + invitation à l'inauguration

► **FORMULE n°2** : de 100€ à 500€ (coût réel de 34€ à 170€ après déduction fiscale)

Formule n°1 + nom sur une plaque

► **FORMULE n°3** : à partir de 500€ (coût réel de 170€ après déduction fiscale)

Formule n°2 + visite de chantier et rencontre avec l'architecte lors des travaux



COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/43412



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : «Fondation du patrimoine, Retable du Rosaire à Locronan». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____

Se protéger du feu...

Risque de départ de feux- Appel à la vigilance

Les conditions climatiques actuelles dans le département (faiblesse des précipitations et fortes chaleurs) rendent la végétation particulièrement vulnérable à l'incendie. Le Préfet du Finistère appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution. Il est en particulier demandé de :

- Respecter, d'une manière générale, l'interdiction de brûlage de végétaux en extérieur, y compris pour les activités d'élagage et forestières autorisées selon les conditions prévues par le Code rural,
- Ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation,
- Ne pas allumer de feux (barbecue....) dans les espaces naturels ; L'usage du feu est interdit à toute personne dans les bois, plantations, forêts et landes, ainsi que dans les terrains qui en sont situés à moins de 200 mètres du 15 mars au 30 septembre (arrêté préfectoral n° 2014155-0001 du 4 juin 2014),
- S'agissant des barbecues allumés sur des propriétés privées :
 - en assurer une surveillance continue,
 - ne pas les installer sous le couvert d'arbres, ni à proximité de produits inflammables,
 - prévoir à proximité, une prise d'arrosage prête à fonctionner.

Rappel des numéros d'urgence : 112 et 18

...Et de la canicule

La commune a ouvert un registre destiné à recevoir les identités des personnes seules et fragilisées qui souhaiteraient une intervention des services de la mairie du fait de la canicule.

N'hésitez pas à vous renseigner au 02/98/51/80/80 et sur le site

villedelocronan.fr



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 66 66 66 (appel gratuit)
www.solidarite-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • Canicule



Informations pratiques ...

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, maire : le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.

Jacqueline LE GAC : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : samedi matin.

Eliane BRELIVET : Finances, juridique, économie : samedi matin.

Thierry CAUBET : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : vendredi après-midi et samedi matin.

mairiedelocronan@wanadoo.fr www.villedelocronan.fr
Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : 02.98.51.80.75.

et ou : anim-culture@villedelocronan.fr

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.com

Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr tél : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97. www.tiarsonj.fr Email: tiarsonj@gmail.com

Musiques aux Étoiles : www.cilt-locronan.fr

Email : musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.
02.98.91.84.96.

Déchèteries : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi:9 à 12h
14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h

Borne Abi 29 : sur le parking de Mission et au stade de foot.

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15 Pompiers : 18 Gendarmerie : 17

Taxi : Allo Taxi Lokorn : 06.82.82.56.56

Horaires des messes : 09/07 10h30 Locronan (petite Troménie)

15/07 18h Quéménéven-16/07 10H30 Ste Anne et Plomodiern (st Coërentin)

22/07: 18h Plomodiern (St Sébastien)-23/07 10h30 (Ste Anne)

29/07 : 18h Ploeven-30/07 10h30 Ste Anne La Palud

Horaires de la Poste : du lundi au samedi de 10h00 à 12h